

**1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE**

Le mardi 25 janvier 2022 à 19h30

en visioconférence

**Conseil de quartier de Saint-Émile
PROCÈS-VERBAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Manon Therrien
Mme Annie Lafrance
Mme Geneviève Lemieux
M. Pierre Rivard
M. David Routhier
M. David Lavoie
Mme Joanne Gagné

Présidente
Vice- présidente
Secrétaire
Trésorier
Administrateur
Administrateur
Administratrice

ÉTAIT ABSENTE

Mme Janie Papineau

Administratrice

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;

Mme Bianca Dussault
M. Steeve Verret
M. Jean-Sébastien Mathon
Mme Henriette Lafond

Présidente de l'arrondissement de
La Haute Saint-Charles.
Conseiller municipal du district de
Lac Saint- Charles- Saint-Émile
Conseiller en consultations
publiques
Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées, 1 citoyen assistait à la visioconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux et appuyé par M. David Routhier, d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, MME BIANCA DUSSAULT

Mme Bianca Dussault est présidente de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles et conseillère de l'arrondissement de Val-Bélair; elle travaille à la Ville depuis 2017. Elle viendra assister à la réunion du conseil de quartier, à l'occasion, afin de connaître les problèmes qui préoccupent notre conseil. Elle veut être proche des citoyens et épauler les conseillers. Présentement, elle travaille sur les dossiers des boisés, des espaces verts, des milieux naturels. Elle s'intéresse aussi à l'interconnexion des pistes cyclables et au transport en commun. Elle mentionne que le Flexi-Bus devrait bientôt être en fonction; il a été retardé à cause de la pandémie. Elle s'informerait et renseignera M. Jean-Sébastien Mathon prochainement.

4. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

a) Sécurité routière : suivi de la rencontre du 6 décembre

- Mme Annie Lafrance mentionne que la distribution des autocollants, fournis par la ville, a été faite dans les écoles. Les activités ont été suspendues depuis, à cause de la neige.
- Il y a 3 thèmes importants à développer : «Arrêtez!» (absence d'immobilisation complète des véhicules au panneau *Arrêt* et parfois même au feu rouge), la sécurité des piétons aux feux de circulation ou aux passages piétonniers, la sécurité des cyclistes aux croisements des rues ou sur la piste cyclable.
- Des ateliers sur la sensibilisation à vélos seront présentés par la Ville. Les enfants conduisent un vélo sur un petit circuit avec des cônes et doivent respecter la signalisation. Ils reçoivent un diplôme à la fin. Les 3 écoles sont intéressées.
- La prochaine activité est la production de capsules-vidéos. Cette activité est organisée par Accès transports viables. Les optimistes présentent aussi un concours de créations visuelles, Mme Henriette Lafond se renseignera et informera le comité à la prochaine réunion.
- La rencontre du 1 février sera déplacée parce que les écoles viennent d'ouvrir leurs portes. Elles étaient fermées depuis le mois de décembre, à cause de la pandémie.
- La directrice de l'école du Beau-Séjour a fait une demande à Accès transports viables pour la présentation des corridors scolaires afin de pouvoir les utiliser à la prochaine rentrée scolaire, le projet étant déjà prévu pour 2023-2024. Le comité a déjà fait une demande de bollards et de passage pour piétons afin de sécuriser les enfants avant 2023.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

- a) Après la réponse, non appropriée selon nous, du service de police qui a fait une surveillance policière à l'intersection des rues Lapierre et de la Faune du 1 décembre au 7 janvier, M. Steeve Verret mentionne que la surveillance n'était peut-être pas le mandat approprié car les automobilistes respectent plus les lois lorsqu'ils voient les policiers. D'autant plus qu'à cause de la pandémie, les parents ont moins voyagé et que la période choisie de surveillance ne reflétait pas la situation habituellement observée, notamment aux heures d'arrivée et de départ des enfants à l'école.
- Autour des écoles, quand les parents ont reconduit les enfants, ils sont souvent pressés et repartent vite sans vraiment faire attention aux autres enfants. Il faudra implanter des sens uniques et des traverses de piétons aussitôt que possible.
 - Les automobilistes passent souvent sur les lumières pour piétons.
 - Il y aura quelques modifications sur les règlements de sécurité routière au niveau de la Ville.
 - Un administrateur suggère de demander à la Ville de devancer les interventions pour la sécurité routière prévues en 2023-2024
- b) Pour le développement de la scierie Leduc, il n'y a pas encore de plan, il y aura une rue débouchant sur la rue Renoir, après les 6 premières maisons.
- c) Des gens ont suggéré de faire des jardins communautaires. La Ville est d'accord avec cette initiative, elle fournit tout le matériel et la machinerie mais il n'y a personne pour prendre en charge ce comité. Les jardins devraient être placés près du bâtiment de services au parc Grand Oasis.
- M. Jean -Sébastien Mathon s'informerait pour trouver une personne compétente qui pourra nous renseigner sur les jardins communautaires, La Ville fournit le plan et la documentation pour les personnes intéressées. Il nous reviendra à la prochaine assemblée.
- d) Un administrateur demande la liste des organismes communautaires afin d'aider les gens qui ont des demandes.
- M. Steeve Verret suggère l'organisme la Pieuvre qui regroupe tous les organismes de la Haute-Saint-Charles. Il enverra une liste à M Jean-Sébastien Mathon.

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question du public. Toutefois Mme Annie Lafrance nous informe qu'une citoyenne lui a demandé de s'informer sur les jardins communautaires et que plusieurs personnes sont intéressées à participer. Des citoyens sont aussi intéressés par des cuisines collectives et un frigo-partage. Mme Annie Lafrance suggère de demander une liste des principaux organismes de Saint-Émile et de faire une rencontre avec ces organismes afin de pouvoir s'aider davantage.

7. RÉOLUTIONS RECOMMANDÉES EN DÉBUT D'ANNÉE

1. Nomination à la présidence d'élection pour l'AGA d'avril

Résolution 22 - CA – 01

Concernant la nomination d'un président ou d'une présidente d'élection, sur proposition de Mme Manon Therrien, dûment appuyée par Mme Geneviève Lemieux, il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Émile nomme M. Jean-Sébastien Mathon président d'élection pour l'assemblée annuelle du 26 avril 2022. La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Date et lieu de l'assemblée annuelle

Résolution 22 - CA – 02

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle, sur proposition de M. Pierre Rivard, dûment appuyé par Mme Geneviève Lemieux, il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Émile fixe la date de l'assemblée annuelle au 26 avril 2022. L'assemblée se tiendra au Centre communautaire de Saint-Émile. La résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – Frais de fonctionnement pour 2022

Résolution 22 - CA – 03

Concernant les frais de fonctionnement du conseil de quartier, considérant que le conseil de quartier recourt à un ou une secrétaire à la rédaction pour les procès-verbaux, il a besoin d'un budget de fonctionnement annuel de 1 500.00\$. Considérant qu'au 31 décembre 2022 le conseil de quartier avait un montant résiduel non affecté de 814.68\$, sur proposition de Mme Geneviève Lemieux, dûment appuyée par Mme Annie Lafrance, il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Émile demande au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles de lui verser le montant de 685.32\$ à titre de contribution aux frais de fonctionnement pour l'année 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Tarif pour la rédaction des procès-verbaux en 2022

Résolution 22 – CA – 04

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal, sur proposition de Mme Geneviève Lemieux, dûment appuyée par M. Pierre Rivard, il est résolu que le conseil de quartier recourt au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 80.00\$ par procès-verbal (ou inscrire les différents tarifs, si le tarif varie en fonction de la durée de la réunion).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – Calendrier des rencontres en 2022

Résolution -22 - CA – 05

Calendrier des assemblées du mois de septembre 2022 à juin 2023

Considérant le projet de calendrier des assemblées pour la période de septembre 2022 à juin 2023, sur proposition de M. Pierre Rivard, dûment appuyé par Mme Manon Therrien, il est résolu d'adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier pour la période de septembre 2022 à juin 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6 – Autorisation pour le Registraire des entreprises

Résolution 22 - CA - 06

Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle, ou de mise à jour courante, sur proposition de M. Pierre Rivard, dûment appuyé par Mme

Geneviève Lemieux, il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Émile autorise, pour l'année 2022. M. Jean-Sébastien Mathon de remplir et de transmettre, au nom du président (e) du conseil d'administration, par Internet, la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 NOVEMBRE

Résolution 22 - CA – 07

M. Pierre Rivard propose l'adoption du procès-verbal du 23 novembre 2022, Mme Annie Lafrance appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité avec les modifications proposées.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE D'URGENCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Résolution 22 - CA – 08

Le 7 décembre 2021, le conseil a tenu une séance spéciale d'urgence pour préautoriser une dépense de 250.00\$ pour un souper de Noël offert aux administrateurs. Mme Annie Lafrance propose l'adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021 Mme Manon Therrien appuie
La proposition est adoptée à l'unanimité avec les modifications proposées.
À titre indicatif, le souper de Noël a été annulé et la dépense préautorisée n'a pas été utilisée.

10. CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

a) Approbation des dépenses

M. Pierre Rivard mentionne qu'au 31 décembre 2022, il reste 3172.61\$ dans le compte du conseil. Il demande une résolution pour un chèque de 80.00\$ pour frais de secrétariat.

Résolution 22 – CA - 09

M. Pierre Rivard demande une résolution pour un chèque 056 de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour le procès-verbal du 23 novembre 2022.
Mme Annie Lafrance propose.
Mme Joanne Gagné appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le chèque de 250.00\$ permis à la résolution 043 (2021) n'a pas été dépensé car le souper a été annulé à cause de la pandémie.

b) Correspondance (courriels et Facebook)

1 - Réponse du service de police pour la surveillance de l'intersection des rues de la Faune et Lapierre en décembre jusqu'au 7 janvier :

Il y a eu :

- 37 surveillances
- 1686 minutes en temps
- 21 constats d'infraction
- 25 avertissements verbaux

Les administrateurs ne sont pas satisfaits de cette réponse car la période de surveillance n'était pas appropriée au trafic habituel à cause de la pandémie et des vacances du temps des fêtes. Les administrateurs recommandent de refaire une autre demande de surveillance plus significative, dans une période d'achalandage scolaire, aux heures de pointe, mais après la prochaine réunion du comité de sécurité routière en février. Un administrateur suggère, pour un impact plus grand, que les écoles aussi redemandent une présence policière durant les périodes scolaires car 2 écoles sont près de cette intersection et la sécurité des enfants est concernée. M. Pierre Rivard demande une résolution pour connaître la nature des infractions qui ont été constatées lors de cette surveillance afin de mieux comprendre les problèmes de circulation à cette intersection.

Résolution 22 – CA - 10

Suite à la surveillance policière effectuée en décembre 2021 à l'intersection des rues de La Faune et Lapierre, le conseil de quartier de Saint-Émile demande au service de police de la ville de Québec de lui préciser la nature des infractions et avertissements constatés lors de cette surveillance, afin de mieux comprendre les problèmes de congestion à cette intersection.

M. Pierre Rivard propose,
Mme Geneviève Lemieux appuie,
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – Politique de viabilité hivernale

La Ville invite les membres du conseil à une séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale le 17 février 2022, en visioconférence. Mme Annie Lafrance se propose pour y assister. À cet effet des administrateurs constatent que les camions de déneigement roulent vite, surtout le soir. M. Jean -Sébastien Mathon suggère d'appeler le 311.

3 – Facebook

Mme Annie Lafrance mentionne qu'un citoyen demande un feu clignotant vers le sud, à l'intersection des rues Lapierre et Vézina. D'autres citoyens, sur Facebook, se demandent pourquoi il n'y a pas encore de clignotants à l'intersection des rues Lapierre et de la Faune. Le conseil appuie les demandes. Le sujet sera discuté à la prochaine réunion le 22 Février 2022.

11. DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21h26
Mme Geneviève Lemieux appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.